

**RAPPORT D'ACTIVITE DE
LA SOCIETE DE LA CROIX-ROUGE DE
LA REPUBLIQUE POPULAIRE
DEMOCRATIQUE DE COREE**

Octobre 1978 - octobre 1981



**COMITE CENTRAL DE LA SOCIETE
DE LA CROIX-ROUGE DE LA REPUBLIQUE
POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE**

PYONGYANG, COREE





La Maternité de Pyongyang dotée des équipements modernes.



L'Hôpital de la Croix-Rouge de Corée.



L'Hôpital du Secours d'urgence de Pyongyang.



La priorité à l'ambulance de la Croix-Rouge.



Membre de poste sanitaire vulgarisant des connaissances
hygiéniques parmi les paysans coopérateurs.



Une troupe artistique de propagande de la Croix-Rouge de la Jeunesse.



La propagande hygiénique à travers la salle de vulgarisation des connaissances hygiéniques.



Membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans une clinique des enfants.

La Société de la Croix-Rouge de la République Populaire Démocratique de Corée a été fondée le 18 octobre 1946 par le Président KIM IL SUNG, Leader respecté et bien-aimé.

Le Comité Central de la Société de la Croix-Rouge siège à Pyongyang, capitale de la R.P.D. de Corée.

La Société de la Croix-Rouge de la R.P.D. de Corée a adhéré le 5 mai 1956 à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

En tant qu'organisation hygiénico-sanitaire au caractère bénévole et social des travailleurs et des masses, la Société de la Croix-Rouge de la R.P.D. de Corée prend pour guide directeur les immortelles idées du Djoutché et organise et déploie ses activités sur les principes humanitaires de la Croix-Rouge.

ORGANISATION ET STRUCTURE

La Société de la Croix-Rouge a pour ses organes directeurs l'assemblée, le comité central et le comité permanent.

L'assemblée se réunit tous les quatre ans, le comité central se réunit en session ordinaire une fois par an et le comité permanent en cas de besoin.

Le Comité Central se compose d'un président, des vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un secrétaire général adjoint. Comme bureaux, il dispose le Département d'organisation et de planification, le Département des affaires internationales, le Département de presse et d'information, le Département de la Croix-Rouge de la Jeunesse, le Département de culture et de propagande, le Département d'hygiène de masse, le Département des affaires avec les ressortissants et le Département des finances et d'administration.

Plus de 200 comités de la Croix-Rouge sont organisés dans les provinces, les villes et les arrondissements, et plus de 23 000 comités

primaires de la Croix-Rouge dans les usines, entreprises, organismes, fermes coopératives, écoles et quartiers ouvriers (dongs).

MEMBRES ET FINANCES

La Société de la Croix-Rouge de la R.P.D. de Corée compte plus de 1,6 million de membres composés d'adultes et de jeunes.

Les finances de la Société sont assurées par la cotisation des membres, la subvention de l'Etat et d'autres revenus.

ACTIVITES POUR LA PROTECTION DE LA VIE DU PEUPLE ET L'AMELIORATION DE SA SANTE

Dans la période envisagée, la Société a remporté de grands succès dans ses activités pour protéger la vie humaine et améliorer la santé du peuple en soutenant la politique de l'Etat en matière de santé du peuple.

En R.P.D. de Corée, grâce au système des soins médicaux gratuits pour tous, qui a été déjà appliqué depuis longtemps, tout le monde ne se soucie pas du traitement médical en cas de maladie.

En R.P.D. de Corée, tous les frais des soins médicaux, tels que frais de consultation, frais d'examen de laboratoire, frais de traitement médical, frais d'hospitalisation, frais d'opération et les prix des médicaments, sont gratuits. Par ailleurs, l'Etat paie le repas des hospitalisés et leur régime nutritif selon les phases de la maladie, et prend à sa charge les frais de traitement dans les maisons de cure et, voire même, les frais de voyage aller et retour jusqu'aux établissements de convalescence.

Sont également gratuits les frais de diagnostic, les frais de consultation régulière sur l'état de santé, les frais de vaccination, les frais d'aide d'accouchement, les frais des dispositifs médicaux pour les in-

firmer et les frais de prothèse dentaire et toutes autres formes de services médicaux.

La transformation en hôpitaux de toutes les cliniques rurales étant achevée dans le pays, les hôpitaux et les cliniques se trouvent partout, même dans les îlots les plus reculés, les villages forestiers, les fronts de taille des mines et les flottilles de pêche hauturière, où sont disposés des travailleurs médicaux qui contribuent à l'amélioration de la santé du peuple.

A la fin de 1979, le nombre des médecins par 10 000 habitants était de 23,3 tandis que celui des lits était de 120.

En particulier, grâce à la mise en vigueur de la Loi sur la santé publique, la protection de la santé des habitants est fermement garantie au point de vue juridique en R.P.D. de Corée, où l'homme est considéré comme l'être le plus précieux.

La Loi sur la santé publique stipule juridiquement son principe fondamental, le système des soins médicaux totalement gratuits pour tous, la protection de la santé par l'orientation prophylactique dans la médecine, les problèmes de la science et de la technique médicales djoutchéennes, l'assurance matérielle au travail de la santé publique, le rôle des travailleurs médicaux en tant que serviteurs véritables du peuple et des dispositions sur les établissements sanitaires et sur les principes de leur direction et de leur gestion.

De plus, dans la période envisagée, la Société de la Croix-Rouge a remporté de grands succès dans l'application de la ligne de conduite en matière de la médecine préventive de l'Etat, en maintenant des liens étroits avec les établissements sanitaires de l'Etat.

En collaboration avec les travailleurs médicaux, la Société a diffusé, d'une part, les connaissances hygiéniques parmi les habitants et, d'autre part, a fait en sorte que tous les gens participent consciemment au travail pour la prévention des épidémies.

Pendant la période passée en revue, la Société a fait aménager des «salles de diffusion des connaissances hygiéniques» dans les provinces, villes et arrondissements pour intensifier par leur intermédiaire les activités de propagande.

Par ailleurs, elle a installé plus de 32 000 «postes sanitaires» dans les usines, chantiers et lieux de travail et dans les fermes coopératives pour donner des services de premiers secours.

Grâce au développement de la santé publique et à l'amélioration du niveau de vie du peuple, en R.P.D. de Corée, l'espérance de vie de la population s'est accrue de 35 ans par rapport à 1944, année précédente de la Libération, pour arriver à 73 ans.

ACTIVITES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE

Dans la période envisagée, la Société de la Croix-Rouge, qui considère la protection de la vie du peuple et de ses biens comme l'une des activités les plus importantes, a mené sous diverses méthodes des activités de secours, telles que l'envoi d'aide à des sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays frappés des calamités, le secours de personnes de l'équipage des bateaux étrangers en détresse, l'installation des bateaux de secours dans les stations balnéaires, l'organisation de la surveillance et l'installation des signes dans des zones dangereuses.

La Société a organisé régulièrement des cours et des réunions pour l'échange d'expériences afin de rehausser le niveau des activités des «groupes de secours» dans les mines et des «groupes de secours maritimes», qu'elle avait organisés avec l'assistance de l'Etat.

Dans la période passée en revue, la Société a donné des aides morales et matérielles au Laos, au Vietnam, à la Jamaïque, à l'Iran, à la Yougoslavie et à d'autres pays ainsi qu'à leurs sinistrés lorsqu'ils furent atteints des calamités naturelles.

Elle a secouru plus de 100 bateaux de pêche japonais et plus de 1 000 pêcheurs japonais, qui étaient en danger sous le typhon au cours de leur pêche sur mer, et donné assistance gratuite pour leur vie et pour les soins médicaux, et a réparé même ces bateaux pour qu'ils regagnent leur pays.

ACTIVITES DE LA CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

En R.P.D. de Corée, la Croix-Rouge de la Jeunesse englobe plus de 350 000 jeunes.

Plus de 52 000 «Gardes de l'hygiène» et plus de 33 000 «Gardes de la création de la verdure» dont les adhérents sont les membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse, ont été organisées dans les écoles de différents échelons, et des «cliniques des petits» y sont établies.

Les membres de la «Garde de l'hygiène» donnent des traitements médicaux simples par l'intermédiaire de la «clinique des petits», installée à l'école, et mènent des activités artistiques de propagande pour que les gens entretiennent proprement les villes et les villages et pour diffuser des connaissances sanitaires parmi les habitants.

Les membres de la «Garde de la création de la verdure» ont déployé de larges activités pour la plantation des arbres dans les montagnes et plaines, pour l'entretien des jardins des fleurs et la protection de l'environnement.

FORMATION DES INFIRMIERES

En R.P.D. de Corée, il y a des écoles d'infirmières dans chaque province et ville et des cours de formation d'infirmières dans les grands hôpitaux.

Les élèves des écoles d'infirmières reçoivent des bourses d'études de l'Etat, grâce au système d'enseignement gratuit établi dans le pays.

Les élèves étudient 11 disciplines techniques, telles que la médecine infirmière générale, l'anatomie, la physiologie, l'hygiène antié-

pidémique, etc., et reçoivent des cours supplémentaires nécessaires aux activités de la Croix-Rouge. Avant de terminer leurs études les élèves font leurs stages dans les hôpitaux.

De nombreuses infirmières formées dans la période envisagée travaillent actuellement dans le domaine de la santé publique et aident activement aux activités de la Croix-Rouge.

EFFORTS POUR LA REALISATION DU RETOUR A LA PATRIE DES CITOYENS COREENS RESIDANT AU JAPON

La Société de la Croix-Rouge a fait des efforts actifs pour défendre les droits nationaux démocratiques des citoyens coréens résidant au Japon et réaliser leur voyage libre et leur retour à la patrie — la République Populaire Démocratique de Corée.

Dans la période envisagée, plus de 7 000 citoyens coréens résidant au Japon se sont retournés, à 6 reprises, à la R.P.D. de Corée, leur glorieuse patrie.

En outre, grâce à la sollicitude chaleureuse du Président KIM IL SUNG, grand Leader, la Société de la Croix-Rouge a envoyé au cours de la période examinée plus de 8 milliards de yen (monnaie japonaise) comme fonds d'aide pour l'éducation et bourses d'études, en vue de l'éducation nationale démocratique des citoyens coréens résidant au Japon.

ACTIVITES EXTERIEURES DE LA SOCIETE DE LA CROIX-ROUGE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

La Société de la Croix-Rouge de la R.P.D.C. s'efforce activement de développer ses relations d'amitié et de coopération avec les organisations de la Croix-Rouge dans différents pays du monde.

Au cours de la période envisagée, elle a reçu la visite des délégations de la Croix-Rouge de l'Espagne, de la Bulgarie, de la Hongrie et de l'URSS dans notre pays et participé à des réunions internationales tenues dans différents pays du monde pour s'informer des réalisations et échanger des expériences acquises dans les activités de la Croix-Rouge.

Aujourd'hui, la Société de la Croix-Rouge de la R.P.D. de Corée fait tous ses efforts pour développer les liens d'amitié et de coopération avec les sociétés de la Croix-Rouge des autres pays du monde suivant les idées de l'indépendance, de l'amitié et de la paix et les principes humanitaires de la Croix-Rouge.

ACTIVITES POUR SOULAGER LES SOUFFRANCES ET LES MALHEURS DES FAMILLES ET PROCHES DISPERSES A CAUSE DE LA DIVISION DU PAYS

Les pourparlers de la Croix-Rouge du Nord et du Sud ont été entamés à la suite du discours historique prononcé le 6 août 1971 par le Président KIM IL SUNG, grand Leader, dans lequel il a nouvellement éclairé la ligne de conduite pour de larges négociations entre le Nord et le Sud.

Ces pourparlers avaient pour but de soulager les souffrances et les malheurs des compatriotes causés par la division du pays et de la nation.

C'est à cause du partage du pays et de la nation dû aux forces extérieures que ce problème humanitaire s'est posé en Corée.

Ainsi, ce problème constitue une seule entité inséparable de la réunification du pays.

Aux première et deuxième sessions des pourparlers officiels, les deux parties ont convenu de matérialiser parfaitement dans les travaux des pourparlers les principes démocratiques, les principes de la liberté, l'esprit de la Déclaration conjointe Nord-Sud où sont énoncés les Trois principes — l'indépendance, la réunification pacifique

et la grande union nationale —, l'amour pour les compatriotes et l'esprit humanitaire de la Croix-Rouge, pour alléger au plus tôt les souffrances des compatriotes dispersés au Nord et au Sud et préparer, de plus, un marchepied pour la réunification de la patrie.

Ces principes convenus entre les deux parties reflètent le plus correctement les caractéristiques historiques du problème humanitaire dans notre pays.

Par ailleurs, la Société de la Croix-Rouge de la R.P.D. de Corée a fait tous ses efforts sincères afin de conduire ces pourparlers à la réussite, pour alléger les souffrances et les malheurs des compatriotes et pour réaliser, en les utilisant comme marchepied, la réunification indépendante et pacifique de la patrie, cette expression suprême de l'humanitarisme dans notre pays.

Les pourparlers officiels de la Croix-Rouge du Nord et du Sud, qui ont été commencés en août 1972, se sont déroulés à 7 reprises.

La 8e session de ces pourparlers a été bloquée à cause de l'atmosphère inhumaine créée à Séoul où elle devait se tenir.

Dans ses efforts pour écarter les obstacles entravant la 8e session des pourparlers officiels, la Société de la Croix-Rouge de la R.P.D. de Corée avait proposé de convoquer des réunions de travail auxquelles chacune des deux parties aurait pour responsable respectif le chef adjoint de la délégation.

Grâce à cette initiative, la réunion de travail s'est convoquée à 25 reprises dans le but de discuter préliminairement de la reprise des pourparlers officiels et de leur ordre du jour.

La 26e réunion de travail a été avortée à cause des «exercices d'opération conjointe sud-coréo-américaine» d'une ampleur sans précédente entreprise en mars 1978 par le côté sud-coréen et les troupes américaines aux environs de Panmoundjeum où se tenaient les pourparlers humanitaires, cela dans le but de nous attaquer.

La Croix-Rouge de la R.P.D. de Corée continue à s'efforcer tout sincèrement de reprendre les pourparlers de la Croix-Rouge du Nord et du Sud ayant pour mission sublime de soulager les souffrances des familles et des proches dispersés au Nord et au Sud et de préparer le marchepied pour l'unité nationale.

ACTIVITES POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX SUR LE PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL

Les efforts pour le maintien et la consolidation de la paix à l'échelle nationale et internationale font partie importante des activités de la Croix-Rouge de la R.P.D. de Corée.

L'occupation de la Corée du Sud par les forces extérieures a apporté des malheurs et des souffrances insupportables au peuple coréen et est la source permanente accroissant le danger de la guerre en Corée.

Éliminer la tension en Corée, y écarter le danger de la guerre et réaliser la paix et la réunification pacifique, ce sont l'aspiration unanime de tout le peuple coréen.

La mise d'un terme à ce drame tragique où le pays se voit divisé en Nord et en Sud contrairement à la volonté de son peuple, qui avait vécu historiquement en harmonie sur le même territoire en jouissant d'une seule langue et d'une seule culture, et où les parents et enfants, les maris et femmes, les frères et sœurs ainsi que les proches de la même lignée de sang séparés au Nord et au Sud ne sont pas même en mesure d'envoyer ou de recevoir des lettres entre eux, loin de les rencontrer, est une question humanitaire la plus brûlante qui se pose aujourd'hui dans notre pays.

Le Gouvernement de la R.P.D. de Corée et la Société de la Croix-Rouge ont présenté des propositions les plus raisonnables et équitables pour la mise d'un terme à l'ingérence étrangère et la réalisation de la réunification indépendante et pacifique du pays et ont fait tous leurs efforts pour leur application.

La réunification de la Corée doit se faire selon les Trois principes: l'indépendance, la réunification pacifique et la grande union nationale, principes auxquels le Nord et le Sud sont tombés d'accord par la Déclaration conjointe Nord-Sud du 4 Juillet 1972 et qui ont été approuvés unanimement sur le plan international.

Le moyen le plus réaliste et le plus raisonnable pour réunifier

la patrie en toute indépendance, par voie pacifique et selon le principe de la grande union nationale est de former, par l'union du Nord et du Sud, un Etat confédéral en conservant tels quels leurs idéologies et leurs régimes existant au Nord et au Sud.

Le Président KIM IL SUNG, Leader respecté et bien-aimé du peuple coréen, a avancé au VI^e Congrès du Parti du Travail de Corée, tenu en octobre 1980, la proposition sur la fondation de la République Confédérale où serait formé un gouvernement national unifié auquel le Nord et le Sud prendraient part sur un pied d'égalité et sous lequel, investies des mêmes droits et des mêmes devoirs, les deux parties appliqueraient respectivement une autonomie régionale, à condition que chacune d'elles reconnaisse et admette entièrement l'idéologie et le régime de l'autre, ainsi que l'orientation politique en dix points à suivre par cet Etat confédéral.

Cette orientation politique en dix points consiste à s'en tenir à la souveraineté dans tous les domaines des activités de l'Etat, à pratiquer la démocratie dans toutes les régions du pays et dans tous les domaines de la vie sociale, à assurer la collaboration et des échanges économiques et des échanges et la coopération dans les domaines de la science, de la culture et de l'enseignement entre le Nord et le Sud, à rétablir les communications, les postes et les télécommunications entre le Nord et le Sud, à stabiliser les conditions de vie de tout le peuple, à organiser une armée nationale unie pour défendre la nation, à défendre les droits et les intérêts nationaux de tous nos compatriotes résidant à l'étranger, à coordonner de façon unifiée les activités extérieures des gouvernements des deux zones et à pratiquer une politique extérieure pacifique.

La proposition sur la fondation d'un Etat confédéral et l'orientation politique en dix points de l'Etat unifié constituent la proposition et l'orientation les plus raisonnables, équitables et réalistes, acceptables à tous ceux qui désirent la réunification du pays et de la nation.

Lorsque le Nord et le Sud s'unissent pour fonder la République Confédérale Démocratique du Koryo et aboutissent à la réunification de la patrie, les souffrances de notre nation dues à la division disparaîtront, les 50 millions de Coréens jouiront de la paix et du bonheur sur le territoire réunifié et le danger de la guerre sera éliminé une fois pour toutes de la péninsule coréenne, ce qui contribuera

grandement au maintien et à la consolidation de la paix et de la sécurité en Asie.

Aujourd'hui, la Société de la Croix-Rouge de la R.P.D. de Corée fait tous ses efforts pour réaliser la réunification indépendante et pacifique du pays et maintenir et raffermir la paix en Asie et dans le monde.

DIFFUSION DES CONVENTIONS DE GENEVE ET LES ACTIVITES D'INFORMATION ET DE PRESSE

La Société de la Croix-Rouge de la R.P.D. de Corée a traduit et édité en langue nationale la «Convention de Genève du 12 août 1949 et son protocole additionnel» et l'a diffusée largement.

Et elle a fait part de son contenu aux militaires, aux citoyens, aux élèves et aux personnes de la santé publique par diverses méthodes, telles que conférences et conversation, etc.

Par ailleurs, elle a édité en langue nationale et en langues étrangères des informations et des matériaux, y compris la revue illustrée «La Croix-Rouge et le peuple» et a fait connaître des activités de la Croix-Rouge à travers les journaux centraux et locaux et par la radio et la télévision.



